

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Levée de non-conformité majeure depuis le 01 juillet 2023

- Stade Jean Ducroux de Fareins NNI 011570101 – travaux terminés – rapport effectué par la CDTIS pour rétablir le classement du terrain.

Vérifications initiales ou décennales des installations depuis le 01 juillet 2023

- Installation du complexe sportif communautaire de Laiz NNI012030101 – remplacement de la pelouse synthétique – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de décision pour le classement.
- Installations des stades Aimé LATOUD 1 et 2 de Loyettes :
 - NNI 012240101 (LATOUD 1) classement au niveau T5PN jusqu'au 21 septembre 2033.
 - NNI 012240102 (LATOUD 2) retrait du classement de Foot à 8 en raison d'une non-conformité majeure (zone de sécurité inférieure à 2,50m)
- Installation du stade municipal de Mionnay NNI 012480101 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages depuis le 01 juillet 2023

- Vérifications bisannuelles des éclairages des terrains d'Attignat NNI 010240102 et NNI 010240103 – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue – attente des classements

Prochaines programmations

- Eclairage du stade La Chanal 2 de Miribel NN012490102I
- Stade municipal de Villebois NNI 014440101
- Stade municipal de Frans NNI 011660101
- Stade municipal de Champagne en Valromey NNI 010790101

Pour la CDTIS : JF JANNET